

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

06/08/2015

المنظمة الديمقراطية للشغل تحتج على شركة هوندا- سيات بالرباط لطردها 22 عاملا لأسباب نقابية صرفة

أقدمت شركة هوندا - سيات HONDA - SEAT لمجموعة ابكريز- ديناميك اوطو اكسيس اوطو الرباط كارتور، بالرباط على طرد 22 مستخدم لأسباب نقابية بمن فيهم جميع أعضاء المكتب النقابي والكتاب العام . فبعد اقدام العمال والمستخدمون داخل الشركة من وممارسة حق دستوري (الفصل 8 من دستور المملكة) في تأسيس مكتب نقابي قصد التفاوض والحوار البناء مع الإدارة لتحسين أوضاعهم المادية والمهنية خاصة انه مشتغلون في ظروف كارثية ، اجوره اغلبهم لا تتعدى 2500 درهم في الشهر بالرغم من كون بعضهم يتوفر على أقدمية تزيد من 28 سنة من العمل ، في شركة دولية رقم معاملاتهما ومدخله حد مرتفعة.

فلجأت ادارة الشركة الى استعمال كل الوسائل غير المسؤولة لثني المستخدمين عن تنظيمهم النقابي. واستعملت كذلك كل أنواع التهديدات والضغوطات والمساومات ، لإرغامهم على حل النقابة.

وبعد ان لاحظت تشبث كافة المستخدمين المنخرطين في بتنظيمهم النقابي، تحت حماية دستور المملكة وقوانين الوطن ، انتقل المدير قمرى ومن معه الى تقديم وشايات كاذبة ضد العمال الى بالدائرة الأمنية بحى الرياض ، فتوالى الاستدعاءات الفردية من أجل الاستماع اليهم قصد تخفيفهم وترهيبهم خاصة مع ترويج المدير قمرى ومن معه الى أن هذه الشركة مملوكة لأشخاص يهود مغاربة ولهم علاقة مباشرة مع المستشار الملكي السيد أندري أزولاي وبالتالي لا تضيعوا وقتكم ولن تنفعكم لا النقابة التي تنتمون اليها ولا مفتشية الشغل ولا ولاية الرباط التي تجري بها اجتماعات اللجان . ولما لاحظ المدير قمر ان تهديداته وتحرشاته لم تنفع في تركيع العمال ، لجأ الى السرعة القصوى والمتمثلة في اتخاذ قرارات جائرة في طرد الكتاب العام ثم نائبه ومقرر المكتب . ثم انتقل بعد ذلك الى عملية الطرد الجماعي في حق ال 22 عاملا ومستخدم : بدءا بإرغام خمسة منهم على تقديم الاستقالة تحت التهديد والقبول بأقل من نصف المستحقات وضدا على مقتضيات مدونة الشغل الوطنية وحرمانهم بالتالي حتى من التعويض عن فقدان الشغل. ولم يتوقف السيد قمرى في تجاوزاته للقانون بل عمد على تشغيل عمال اخرين امام اعين السلطات.

هذا وقد وجه المكتب التنفيذي للمنظمة الديمقراطية للشغل رسائل الى احتجاج الى كل من وزير التشغيل ووزير الداخلية والسيد والى جهة الرباط سلا تمارة ، يطالب فيها بالتدخل الفوري من اجل حماية حقوق العمال ضد هذه الممارسات المتجاوزة الخطيرة والمنافية لدستور المملكة ولتشريعاته التطبيقية ومدونة الشغل الوطنية ولجميع الاتفاقيات الدولية للعلاقات المهنية والحقوق الاقتصادية والاجتماعية للعمال. للمنظمة الدولية للشغل. كما يدعو المكتب التنفيذي كل الهيئات الحقوقية والإنسانية والنقابية والاجتماعية والإعلامية الوطنية والدولية ، بطلب مساندة عمال هذه الشركة في قضيتهم العادلة و التضامن معهم في محتتهم ومعاناتهم . كما يدعو السيد وزير التشغيل **ورئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان** بالتدخل من اجل حماية الحقوق العمالية لمواطنين شباب ضد جشع شركة عالمية تسعى استعباد العمال واستغلالهم ومنعهم حتى من ممارسة حقهم الدستوري والعمل على إرجاع جميع العمال المطرودين الى عملهم.

الرباط في 4 غشت 2015

المكتب التنفيذي

علي لطفى

<http://dialoguerif.com/index.php/%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%A3%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%A7%D9%85/4325-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%86%D8%B8%D9%85%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%8A%D9%85%D9%82%D8%B1%D8%A7%D8%B7%D9%8A%D8%A9-%D9%84%D9%84%D8%B4%D8%BA%D9%84-%D8%AA%D8%AD%D8%AA%D8%AC-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%B4%D8%B1%D9%83%D8%A9-%D9%87%D9%88%D9%86%D8%AF%D8%A7-%D8%B3%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A8%D8%A7%D8%B7-%D9%84%D8%B7%D8%B1%D8%AF%D9%87%D8%A7-22-%D8%B9%D8%A7%D9%85%D9%84%D8%A7-%D9%84%D8%A3%D8%B3%D8%A8%D8%A7%D8%A8-%D9%86%D9%82%D8%A7%D8%A8%D9%8A%D8%A9-%D8%B5%D8%B1%D9%81%D8%A9.html>

EXCLUSIF: L'histoire d'un Sri Lankais bloqué dans la zone de transit de l'aéroport de Casablanca depuis un mois

IMMIGRATION – "Si je rentre dans mon pays, ma vie est finie". T.A. S., un ressortissant sri lankais d'origine tamoule (ethnie minoritaire), est bloqué depuis le 3 juillet à l'aéroport Mohammed V de Casablanca. 30 jours sans quitter la zone de transit du terminal, passant ses nuits sur les bancs ou à même le sol, sans pouvoir se laver.

Selon le Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des migrants (GADEM), l'homme a fui le Sri Lanka en 2011 avant de s'installer au Kenya. Faute d'avoir obtenu une prolongation de son visa, il a décidé d'embarquer pour Malaga, en Espagne, avec des escales à Dubaï et Casablanca. Mais une fois arrivé sur le sol espagnol, la police a refusé son visa, jugé faux.

Ce Sri Lankais de 34 ans a ensuite demandé l'asile, "mais sa demande a été rejetée comme irrecevable au terme d'une procédure expéditive" estime le GADEM, qui précise qu'il n'a pas pu bénéficier d'un interprète en tamoul pendant la procédure.

La police espagnole l'a finalement renvoyé vers sa dernière escale, Casablanca, où il s'est vu refuser l'entrée sur le territoire marocain, **malgré une intervention du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)**. Il est donc détenu à l'aéroport dans l'attente d'être renvoyé à Colombo au Sri Lanka. Sa demande d'asile n'aurait pas été enregistrée par les autorités marocaines.

Toute ressemblance avec des faits réels...

En attendant, il ère dans la zone de transit. Une histoire qui n'est pas sans rappeler celle de Mehran Karimi Nasseri, un réfugié iranien, qui a vécu dans le terminal I de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à Paris, entre 1988 et 2006. Après de nombreux imbroglios judiciaires, l'homme avait fini par perdre la raison, décidant de rester de son plein gré dans l'aéroport. Son histoire avait inspiré le film "The Terminal", de Steven Spielberg.

Selon l'article 33 de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, le refoulement de ces derniers est interdit, de même que celui des demandeurs d'asile. La législation marocaine prévoit qu'un étranger qui demande l'asile à la frontière peut être maintenu en zone d'attente le temps d'examiner que sa demande n'est pas manifestement infondée. Si l'attente excède quatre jours, le Tribunal de première instance (TPI) peut prolonger le maintien en zone d'attente jusqu'à 20 jours maximum.

Or l'homme n'aurait pas été présenté devant le TPI, et son maintien en zone d'attente a excédé la durée maximale. Contactée par le HuffPost Maroc, la coordinatrice du GADEM a expliqué que l'homme subvenait lui-même à ses besoins depuis le 3 juillet. "Mais depuis hier, il n'a plus d'argent".

"N'importe où mais pas dans mon pays"

"Je ne parle à personne, sauf aux compagnies aériennes qui me répètent que je dois acheter moi-même mon billet pour Colombo si je veux m'en aller. Mais j'ai épuisé toutes mes réserves d'argent pour pouvoir me nourrir", indique T.A. S., qui répète qu'il se sent "très mal". Son dernier repas remonte au petit-déjeuner du 4 août. Ce mercredi, il a simplement bu un café.

"J'ai eu ma sœur au téléphone, elle pleure tous les jours avec ma mère. Mais elles ne veulent pas que je rentre au Sri Lanka, parce qu'elles savent que je risque ma vie là-bas", confie T.A. S., qui explique avoir eu des graves problèmes avec l'armée sri lankaise.

"Je veux aller n'importe où, mais pas dans mon pays. J'ai été frappé par l'armée il y a cinq ans, et j'ai encore les marques sur mon corps". Pour le moment, l'homme a été mis en contact avec un avocat du HCR, à qui il a confié des photos de ses blessures. "J'espère qu'il va pouvoir m'aider", nous confie-t-il.

Le GADEM, qui dénonce le fait que l'Espagne se soit "défaussée" de ses obligations sur le Maroc, demande aux autorités marocaines "d'admettre sans délai le Sri Lankais sur le territoire marocain au titre de l'asile, sous couvert du visa de régularisation prévu par la loi".

http://www.huffpostmaghreb.com/2015/08/05/sri-lankais-bloque-aeroport-casablanca-zone-transit-depuis-un-mois_n_7938802.html

الانتخابات المهنية ليوم 7 غشت 2015 .. 11 ألف و 682 مرشحا لشغل 2179 مقعدا في مختلف الغرف

تتوجه الهيئة الناخبة المهنية، بعد غد الجمعة، إلى صناديق الاقتراع لاختيار 2179 مرشحا من مجموع 11 ألف و 682 مرشحا تقدموا لهذه الاستحقاقات يمثلون مختلف الغرف المهنية. وستجرى هذه الانتخابات المهنية بالاقتراع الفردي بالنسبة للغرف الفلاحية، وفي باقي الغرف إما باللائحة، في حالة انتخاب عضوين أو أكثر برسم دائرة انتخابية معينة، أو بالاقتراع الفردي إذا تعلق الأمر بانتخاب عضو واحد. وتتوزع الغرف المعنية بحسب الجهات على 12 غرفة لكل من الفلاحة، والتجارة والصناعة والخدمات، والصناعة التقليدية، و 4 غرف في قطاع الصيد البحري. أما توزيع المقاعد بحسب الغرف فتم تخصيص 622 مقعدا لغرفة الفلاحة و 827 لغرفة الصناعة والتجارة والخدمات و 558 لغرفة الصناعة التقليدية و 127 مقعدا لغرفة الصيد البحري. وبالنسبة لتوزيع الترشيحات المودعة بين الغرف فهناك غرف الفلاحة التي استقطبت 2156 ترشيحا أي بمعدل يقارب ثلاثة ترشيحات ونصف (3ر5) لكل مقعد، وغرف التجارة والصناعة والخدمات بما مجموعه 5.275 ترشيحا أي بمعدل يفوق 6 ترشيحات، وغرف الصناعة التقليدية ب 3.956 ترشيحا أي بمعدل يساوي 7 ترشيحات، وغرف الصيد البحري ب 295 ترشيحا أي بمعدل يفوق ترشيحين لكل مقعد. وعلى مستوى عدد الترشيحات المودعة من لدن المرشحين المنتسبين للأحزاب السياسية فبلغ 9570 أي بنسبة تعادل 82 بالمائة، مقابل 2112 مترشحا بدون انتماء سياسي. وبلغ عدد ترشيحات حزب الاستقلال 1.551 ترشيحا (13,28 بالمائة)، وحزب الأصالة والمعاصرة ب 1.492 ترشيحا (12,77 بالمائة) ثم حزب العدالة والتنمية ب 1.388 ترشيحا (بنسبة 11,88 بالمائة). وبلغ عدد الترشيحات المقدمة من قبل حزب التجمع الوطني للأحرار 1.353 ترشيحا (بنسبة 58, 11 بالمائة) فيما تقدم حزب الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية ب 960 ترشيحا (بنسبة 8,22 بالمائة) وحزب الحركة الشعبية ب 898 ترشيحا (بنسبة 7,69 بالمائة). وتقدم حزب التقدم والاشتراكية ب 640 ترشيحا (بنسبة 5,48 بالمائة) وحزب الاتحاد الدستوري ب 612 ترشيحا (بنسبة 5,24 بالمائة).

أما بالنسبة للهيئات السياسية الأخرى والبالغ عددها 21 حزبا، فقد قامت بتركيبة عدد من المرشحين يتراوح ما بين مترشح واحد و 151 مترشحا. وتكتسي هذه الانتخابات أهمية خاصة إذ ستنبثق عنها الهيئة الناخبة التي ستختار ممثلي الغرف المهنية في مجلس المستشارين الذي يتكون بحسب دستور 2011 من 120 عضوا ينتخب 20 منهم من طرف الغرف المهنية، و 8 من طرف الاتحاد العام لمقاولات المغرب، و 20 من طرف النقابات وممثلي الأجورين (العمال)، و 72 عضوا ينتخبون من طرف أعضاء البلديات والمجالس القروية. وهكذا واعتبارا للدور التمثيلي والاستشاري والاداري للغرف المهنية (غرف الفلاحة وغرف الصيد البحري وغرف الصناعة والخدمات وغرف الصناعة التقليدية)، وكذا للمهام التأطيرية والتنظيمية التي تضطلع بها لصالح منتسبيها في مختلف القطاعات الاقتصادية الوطنية، عملت مختلف الهيئات المهنية على حث المهنيين على التسجيل في اللوائح الانتخابية والمشاركة بكثافة في هذا الاستحقاق ومن تم المساهمة في تطوير أداء مختلف الغرف والنهوض بدورها التمثيلي. كما ذكرت هذه الهيئات بأهمية الانتخابات المهنية ودورها المفصلي في جعل الغرف تتبوأ مكانتها الريادية ضمن منظومة المؤسسات العمومية الاقتصادية الفاعلية بالمغرب وبالعامل على وضع اختيارات واضحة المعالم واستراتيجية هادفة وتنمية مندمجة، تتجاوب مع مطالب ومطامح منتسبيها. وتراهن الأحزاب السياسية من جهةها على هذه الانتخابات، نظرا لأهمية الدور الذي تلعبه الغرف المهنية في الحياة اليومية للمواطنين، وأيضاً لدورها في تركيبة مجلس المستشارين، فضلا عن كونها تعتبر مؤشرا حقيقيا على مدى تأثير وثقل الأحزاب بعد 4 سنوات من التحولات التي عرفتها البلاد. وضمانا لنزاهة هذه العملية الانتخابية والاستحقاقات التي ستليها، أرست الحكومة مختلف الآليات القانونية الكفيلة بضمان انتخابات نزيهة وشفافة، ووضعت مختلف الخطوات اللازمة للتشاور مع الأغلبية والمعارضة.

وفي هذا الصدد كشف وزير الاتصال الناطق الرسمي باسم الحكومة مصطفى الخلفي أنه تم تحصين العملية الانتخابية، عن طريق يقظة متواصلة لتنزيل الأحكام القانونية لمواجهة أي تلاعب فيها، موضحا أن هناك عمل مشترك مع المجلس الوطني لحقوق الإنسان، من أجل خلق منظومة فعالة للملاحظة وأبرز أن هناك توجها على أن تضمن الحكومة التعبير الحر للمواطنين عن آرائهم، فيما يتعلق باختيار ممثليهم.



وفي سياق التحضير لهذه الاستحقاقات صادق المجلس الحكومة في أبريل المنصرم على ستة مشاريع مراسيم تتعلق بالغرف المهنية وانتخابها. وهكذا ويرأي مختلف الفاعلين السياسيين والمهنيين، فإن الانتخابات المهنية ستكون محكا سياسيا حقيقيا للحكومة في مدى الالتزام بإجراء انتخابات حرة ونزيهة ، ومرتبطة بالتنزيل السليم لمقتضيات دستور 2011 والذي أكد على أن الانتخابات الحرة والنزيهة والشفافة هي أساس مشروعية التمثيل الديمقراطي وان السلطات العمومية ملزمة بالحياد التام إزاء المترشحين، وبعدم التمييز بينهم.

كما نص الدستور على ان المنظمات النقابية للأجراء والغرف المهنية، والمنظمات المهنية للمشغلين، في الدفاع عن الحقوق والمصالح الاجتماعية والاقتصادية للفئات التي تمثلها، وفي النهوض بها، وهو ما يعطي للغرف قوة مؤسساتية كبيرة، فهي مؤسسات من صميم هندسة الدولة والمجتمع معاً، وهي تشترك مع هيئات الفعل السياسي في بناء الدولة وتأطير المواطنين وتنظيمهم.

سابقة : امرأة بطانطان تنقل مطالبها بالعلاج و العيش الكريم على الفيس بوك

طلبت السيدة حفيظة أهل حلوا بحقتها في الرعاية الصحية و العيش الكريم بعد ثلاث سنوات من الوقفات السلمية التحسيسية للجهات المعنية بالوضعية المزرية الاجتماعية و الصحية التي تعاني منها ابنة المقاوم البشير بن حميدة في جيش التحرير بسيدي افني .

و أكدت السيدة أنها راسلت الجهات المعنية من اجل بطاقة إنعاش وطني أو تشغيلها في قطاع النظافة لدى المؤسسات و المقاولات المحلية بدون جدوى ، و تطالب ألان تطالب بعلاجها من الأمراض المزمنة التي تعاني منها القلب و الربو و السكري و التي استفحلت نتيجة الاعتصامات المتكررة أمام مقر عمالة طانطان .. السيدة المتضررة فتحت صفحة على الفيس بوك لنقل معاناتها و مطالبها و هي تعيش بدون سكن رفقة ابنتها المعطلة .

الجهات التي راسلتها " حفيظة أهل حلوا" :

عامل إقليم طانطان 5 طلبات بدون جدوى

مندوب الإنعاش الوطني 3 مرات بدون جدوى

ولاية جهة كلميم السمارة

الديوان الملكي

رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان

رقم بطاقة التعريف الوطنية

jf11846

العنوان : حي الصحراء بلوك ل شارع اشبيلية طانطان

رقم الهاتف

0677619354

<https://www.facebook.com/hafida.hafida.7547031>

مُسودة القانون الجنائي الجديد تُطلق جدلا مُجتمعا في المغرب

بقلم محمود معروف - الرباط

اقتزن الجدل حول مسودة القانون الجنائي الجديد في المغرب بإثارة النقاش مجددا بين مؤيدي عقوبة الإعدام والداعين إلى إلغائها. في الصورة: ناشطة حقوقية ترفع حبل مشنقة خلال وقفة احتجاجية لمناهضة عقوبة الإعدام نظمتها جمعيات مدافعة عن حقوق الإنسان يوم 10 أكتوبر 2013 أمام مقر البرلمان في مدينة الرباط. (Keystone))

اقتزن الجدل حول مسودة القانون الجنائي الجديد في المغرب بإثارة النقاش مجددا بين مؤيدي عقوبة الإعدام والداعين إلى إلغائها. في الصورة: ناشطة حقوقية ترفع حبل مشنقة خلال وقفة احتجاجية لمناهضة عقوبة الإعدام نظمتها جمعيات مدافعة عن حقوق الإنسان يوم 10 أكتوبر 2013 أمام مقر البرلمان في مدينة الرباط. (Keystone))

Keystone))

لا زالت نيران مشروع القانون الجنائي المغربي خامدة تحت الرماد بانتظار العودة السياسية في شهر أكتوبر القادم، كي تشتعل ألسنة لهيبها من جديد. فالجدال حول المسودة لم يكتمل ولم يأخذ مداه طوال الأشهر الخمسة الماضية، حيث واصل كل طرف مُرابطته بِجُنْدَقِهِ باستراحة مُحارب وإعداد سلاح المواجهة، حُججا قانونية وآراء سياسية ومواقف اجتماعية، تمهيدا لخوض حوِّلة جديدة من الصراع.

في شهر مارس 2015، طرحت وزارة العدل والحريات مسودة المشروع على موقعها الإلكتروني ودعت المعنيين لمناقشتها، قبل أن تُقدِّم في صيغة مشروع قانون لمجلس حكومي يُقرِّره مجلس وزاري قبل عرضه في مرحلة لاحقة على البرلمان للمصادقة عليه.

المسودة المقترحة، التي بدأ الإشتغال عليها سنة 2014، أدخلت 500 تعديل على القانون الجنائي الجاري به العمل حاليا، في حين تم حذف 40 مادة وإضافة 187 مادة جديدة، وهي تعديلات تذهب باتجاه ما راكمه المغرب من تجربة في ميدان الحريات وحقوق الإنسان وأيضا تساوفا مع ما يشهده العالم من تطوُّر في هذه الميادين.

وفي تصريحاته، قال مصطفى الرميد، وزير العدل والحريات المغربي إن المسودة تأتي "في إطار تنزيل الدستور وتعزيز القضاء للحقوق والحريات"، وشدد على أن المرجعيات التي أعدت على أساسها المسودة، تأتي على رأسها مُلاءمة القانون الجنائي مع الدستور وتقوية الحماية القانونية والقضائية للأفراد، خاصة الذين في حالة هشاشة، والملاءمة مع الاتفاقيات الدولية المتعلقة بحقوق الإنسان التي صادق عليها المغرب، وتوصيات هيئة الإنصاف والمصالحة، دون أن تشمل هذه الاقتراحات ما يضرب إسلامية الدولة التي يرأسها أمير المؤمنين.

نقاش صاحب

الوثيقة/ المسودة أثارَت طوال الأشهر الماضية نقاشا صاخبا، من خلال ندوات أو تصريحات برامج تلفزيونية، ومع تأكيد وزير العدل على أنها "اجتهاد قابل للصواب والخطأ"، أن النقاش حول المسودة لا زال مفتوحا، وأنه مُقبِل على جميع الإقتراحات"، إلا أنها لم تُلَقِّ القبول من طرف جمعيات وهيئات حقوقية، اعتبرت أن بعض فصولها "مُخالفة للدستور ومستأ بحقوق الإنسان وتراجعا عن بعض المكاسب التي تحققت في البلاد في هذا الميدان"، خاصة ما ورد فيها من تنصيب على عقوبة الإعدام والحريات الشخصية.

ومع أن القانون الجنائي هو أسمى قوانين الدولة بعد الدستور، إلا أن النقاش الذي دار حول مسودة مشروع القانون الجنائي أولى اهتماما لقضايا آنية يمكن اعتبارها هامشية، باستثناء النقاش حول عقوبة الإعدام، إذ بقيت القضايا الأخرى لا تشكِّل ظاهرة تحتاج إلى هذا النقاش بقدر ما كانت حوادث متفرقة، مثل تجريم الإفطار العلني في شهر رمضان والعلاقات الجنسية الرضائية (غير الشرعية) واللباس.

في نص المسودة، اقتضت عقوبة الإعدام على "الجرائم الخطيرة والرهيبية والبشعة وجرائم القتل المشدّد والمسنّ بأمن الدولة، الداخلي والخارجي"، إذ انتقل عدد المواد التي تنصّ على عقوبة الإعدام من 31 مادة إلى 8 مواد مع إضافة 3 مواد أخرى. في الأثناء، أبدى وزير العدل استعدادَه للإستماع إلى آراء مُناهضي ما جاءت به المسودة في هذا المجال،

وقال الرّيميد: "إن المراجعة بشأن عقوبة المؤبد شملت 27 مادة تنصّ على هذه العقوبة، وتمّ تحويل 13 مادة تعاقب بالسّجن المؤبد إلى السجن المحدّد وإضافة 23 مادة تتضمّن هذه العقوبة كانت معاقبة بالإعدام، وإحداث خمس مواد جديدة تعاقب بالسجن المؤبد بتجريم أفعال جديدة، وبذلك يبلغ عدد المواد التي تعاقب بالسجن المؤبد 37 مادة".

أنا مع تقليص حالات الحكم بالإعدام، والنقاش حول هذا الموضوع مُستمر ولن نغلقه اليوم، ومن الممكن أن نتناقش وننقص أو نزيد مصطفي الرميد، وزير العدل والحريات المغربي

ولدى استعراضه للعقوبات الحبسية والمستجدّات التي أتت بها هذه المسوّدّة، أشار الوزير إلى أنه تمّ استبدال بعض العقوبات السالبة للحرية قصيرة الأمد بغرامات مالية فقط، واستبدال بعض العقوبات السالبة للحرية قصيرة الأمد المقرّونة بغرامات مالية بغرامة فقط، واستبدال عقوبة التجريد من الحقوق الوطنية أو الإقامة الإجبارية بالحبس من سنة إلى خمس سنوات، بالإضافة إلى حذف العقوبة السالبة للحرية، أي الاعتقال في المخالفات مع منح المحكمة صلاحيات التوقيف الجزئي للعقوبات السّجنية التي لا تتجاوز عشر سنوات، دون أن تنزل عن نصف العقوبة المحكوم بها. المطالبة بإلغاء عقوبة الإعدام

محمد الصبار، الأمين العام للمجلس الوطني لحقوق الإنسان (هيئة رسمية) انتقد "الخلفية المحافظة" للمسوّدّة، وقال: "إذا كنّا ستمسك بهذا الموضوع من خلفية نظام عقوبات الإسلام، فلماذا لا نتمسك بالترجم والجلد وغيرها من العقوبات، ونتمسك بهذه العقوبة فقط"، ودعا إلى إلغاء عقوبة الإعدام بصفة نهائية من مشروع القانون، ما دامت لم تُنفذ في المغرب منذ سنة 1993، لأن "الأحكام القانونية تستمدّ قوتها المادية في تنفيذها وليس في عدم تنفيذها".

الصبار أشار أيضا إلى أن عددا من الدراسات أثبتت أن عقوبة الإعدام "لا أثر لها في تخفيض الجرائم الموجبة لها"، لافتا إلى دولتيّ الصين وإيران اللتين تعاقبان بالإعدام في جرائم المخدّرات، إلا أن هذه الجرائم في تصاعد مستمر، كما تبيّن إلى الأحكام القضائية الخاطئة التي يُمكن أن تنزل بالإعدام على أبرياء. فالقضاء الأمريكي أطلق في ظرف ستة أشهر محكومين بالإعدام بالخطأ.

في السياق، دافع محمد الصبار عن موقف المجلس الوطني لحقوق الإنسان المُطالب بإلغاء عقوبة الإعدام، مستندا إلى أن عدد الدول التي ألغت عقوبة الإعدام "الوحدانية" في تزايد مستمر، وقال: "من غير المقبول ونحن بلد نتوّخى أن نرتقي بهذه الديمقراطية الناشئة في جنوب المتوسط إلى مصاف الدول الديمقراطية، أن نبقي عليها".

"تداخل بين الشأن الخاص والشأن العام..."

من جهتها، أشارت أمينة بوعياش، الأمينة العامة للفدرالية الدولية لحقوق الإنسان والرئيسة السابقة للمنظمة المغربية لحقوق الإنسان، إلى وجود تداخل بين الشأن الخاص والشأن العام في القانون الجنائي، وانطوائه على التّباس وغموض بخصوص تجريم ازدراء الأديان، ما من شأنه تقييد حرية الفكر والتعبير، وعدم وضوح استراتيجية التقليل من عقوبة الإعدام والإلتباس بخصوص التنصيص على العقوبات البديلة.

في الأثناء، يعيش المغرب منذ أسابيع على وقع الإنغماس في قضايا "هامشية" اعتُبرت أساسية ورُبطت بالحريات العامة والفردية وحقوق الإنسان، وذهبت بعض الأطراف إلى إبلائها الأهمية القصوى في مناقشة مسوّدّة مشروع القانون الجنائي كما هيّمت حوادث تتعلّق بالحرية الجنسية أو حرية اللباس والدّين على النقاش، لتأخذ بعدا سياسيا وتحوّل تاليا إلى محور النقاش الأساسي للنّخبة.

النّقاش الذي أثير حول هذه القضايا وكيفية معالجتها من طرف المسوّدّة المنشورة للقانون الجنائي الجديد، كشف عن توجه "ثوري" لمصطفي الرميد، وهو العضو في الأمانة العامة لحزب العدالة والتنمية، التشكيلة الرئيسية بالحكومة وذات المرجعية الإسلامية، الذي صرح أن القانون الجنائي ليس قانونا للحقوق والحريات فحسب، بل هو أيضا قانون لمكافحة وردع الجريمة، حيث أن الأمر يتعلّق بنصّ له خصائص متميّزة وأن منسوب الإهتمام به كان أكبر من أيّ مشروع قانون آخر، باعتباره يناقش ويؤطر وينظّم المباح والممنوع في علاقات الإنسان بالآخر والمؤسسات وبالقيم السائدة في مجتمعه، واعتبر الوزير أن الخلاف القائم حول بعض بنود القانون راقٍ ومتحصّر لا يؤثر على نتائج النقاش.

الرميد قال أيضا إن المسوّدّة لا تتضمن أي نصوص تعاقب على تغيير أي شخص لديانته، وأنه طالب النيابة العامة بإطلاق سراح شخص تمّ اعتقاله



بسبب تغيير ديانته، إذ لا وجود لنص في القانون المغربي يُعاقب على تغيير الدِّين. وهناك اعتماد لمبدأ "مَن شاء فليؤمن ومَن شاء فليكفر"، وقال "نؤمن أنه لا حاجة لمصادرة حقِّ الناس في الإعتقاد، فمَن غيَّر دينه لا عقوبة عليه إطلاقاً".

وشدّد على أن العقوبات المرتبطة بتغيير الدِّين لها علاقة بوجود استغلالٍ من نوع خاص، كاستغلال المشاشة الإقتصادية والعُمريّة لتغيير الدِّين وقال: "هل من حقنا أن نسمح لأحد أن يستغلَّ فقر مواطن ليغيِّر دينه، ومَن أراد أن يخاطب أحداً فليخاطب عقله وليرده عن دينه أو لا يردّه، لكن لا يمكن لأي دولة محترمة أن تسمح له أن يخاطب جوعه".

وأكد أن القانون الجنائي لن يتدخل في حال تحوّل الناس إلى المسيحية أو إلى الإلحاد فذلك "همهم مع مؤلّاهم"، وأن أي تدخل قانوني سيكون ملائماً في حال استغلال ضعف الناس لتغيير دينهم. وفيما يخص مسألة ازدراء الأديان، أكّد الرميذ أنها لا تتعلق بازدراء الذات الإلهية والأنبياء، ولا تشمل الأديان بشكل عام، وذلك من أجل أن لا يتم تقييد حرية الفكر، خاصة إذا تعلّق الأمر بقضايا قد تكون فيها العديد من وجهات النظر، كالإرث مثلاً، ولهذا لا يمكن أن يكون محلاً للمساءلة القضائية.

وبالنسبة لموضوع الجهر بالإفطار في رمضان، قال الرميذ إنه أبلغ جميع النيابات العامة في البلاد بضرورة التفريق بين الفضاءات العامة والفضاءات الخاصة في عدد من القضايا، خاصة تلك المتعلقة بالإفطار في رمضان والعلاقات الجنسية غير الشرعية.

اختزال النقاش

على صعيد آخر، انتقدت جمعية الحرية الآن "اختزال النقاش" حول مسودة مشروع القانون الجنائي في القضايا المتعلقة بالحرية الفردية، من قبيل تجريم العلاقات الجنسية الرضائية وتشديد العقوبات على الإفطار العلني في شهر رمضان وغيرها، واعتبرت أن ذلك "الإختزال" من شأنه أن يؤدي إلى التغطية على ما تتضمنه هذه المسودة من جرائم وعقوبات خطيرة تمسّ الحريات العامة، وعلى رأسها حرية الرأي والتعبير وحرية التنظيم والتجمع والتظاهر، فضلاً عن الحريات النقابية.

الجمعية ذهبت أيضاً إلى أن "وضعية حقوق الإنسان في المغرب بصفة عامة، وحرية الصحافة والتعبير بصفة خاصة، لا تزال في تراجع مضطرد، حيث تتعرّض باستمرار لانتهاكات وتجاوزات أقلّ ما يقال عنها أنها تمثل ردة حقيقية لخطاب حقوق الإنسان المسوق على المستوى الرسمي، ونكثنا واضحا لتعهدات المغرب والتزاماته الدولية في هذا المجال".

خلاصة القول، كان النقاش محتدماً وصاحباً حول "مسودة" القانون، ثم هدأت الأمور مع قدوم فصل الصيف. وفي انتظار مرور الإستحقاقات الإنتخابية (المحلية والمهنية) التي انطلقت في الأسبوع الأول من أغسطس الجاري وتنتهي في أوائل شهر أكتوبر المقبل، سيتجدد السجال حول التعديلات التي ستدخل على المسودة لتتطلق الدورة الثانية من نقاش مجتمعي يهّم كل الجوانب الحياتية للمواطن المغربي.

<http://www.swissinfo.ch/ara/%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%BA%D8%B1%D8%A8--%D9%85%D8%B4%D8%B1%D9%88%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%86%D8%A7%D8%A6%D9%8A-%D9%8A%D8%AB%D9%8A%D8%B1-%D8%AC%D8%AF%D9%84%D8%A7-%D9%88%D8%A7%D8%B3%D8%B9%D8%A7/41581994>

المواكبة الإعلامية للانتخابات محور دورة تكوينية في بيت الصحافة

ينظم بيت الصحافة بطنججة بشراكة مع **المجلس الوطني لحقوق الإنسان** ، صبيحة الغد ، الخميس 6 غشت 2015 ، ورشة تدريبية حول الآليات الحقوقية والمهنية للمواكبة الإعلامية للإستحقاقات الإنتخابية .
ويساهم في تأطير هذه الورشة التدريبية، التي ستستضيفها قاعة التكوين ببيت الصحافة ، الخبيران " مصطفى العراقي " و " ندير المومني " ، وتستهدف الورشة العاملين في الصحافة الورقية والإلكترونية والسمعية البصرية

<http://benimakada.com/news5480.html>

عصيد : اللغة الامازيغية هي اللغة الثانية في فرنسا بعد الفرنسية

بتاريخ 5 أغسطس, 2015 - بقلم فكري

في إطار فعاليات الدورة التاسعة لمهرجان افموكار نظمت بالحسيمة ندوة دولية تحت عنوان الهجرة في ظل مقارنة حقوق الإنسان ، حضرها عدد كبير من الأساتذة والباحثين والطلبة والمهتمين بالمهاجرين وحقوق الإنسان من بينهم الناشط الامازيغي احمد عصيد والسوداني رفعت الامين عن معهد جنيف لحقوق الإنسان، واسماعيل جباري عن منظمة العفو الدولية ومحمد المرابطي عن **اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان**. في مداخلة احمد عصيد قال ان اللغة الامازيغية تعتبر اللغة الثانية في فرنسا بعد الفرنسية نظرا للعدد الكبير للمهاجرين الامازيغ الوافدين عليها، وتأثيرهم على المجتمع الفرنسي بشكل كبير وفي تطرقه للهجرة بالدول العربية قال إن الأنظمة الاستبدادية أثرت بشكل كبير على حقوق الإنسان وتآزم وضعية المهاجرين وفي إشارة للاجئين السوريين ومعاناتهم ونزوح الملايين قال إنها وصمة عار على المنظمات الحقوقية العالمية وان سوريا والعراق لن ينعما بالاستقرار أبدا ، مادام لن يفصلوا الدين عن السلطة وإتباع المنهج العلماني كتركيا، فالسنة تنفق الملايين من اجل الحكم وكذا نفس الشيء للشريعة إذن لن يتفقوا أبدا، وكما قال أيضا إن السعودية تنفق الملايين من اجل نشر قانون البدو.

لجنة الاعلام والاتصال

<http://www.chamalcity.com/?p=22684>

Élections professionnelles : 11.682 candidats pour 2179 sièges à pourvoir

Les chambres professionnelles concernées par ces élections sont celles touchant aux secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des services et de l'artisanat, en plus de 4 chambres de la pêche maritime.

L'électorat professionnel se rendra, vendredi 7 août 2015, aux urnes pour élire 2.179 candidats parmi les 11.682 briguant des sièges au sein des différentes chambres professionnelles du Royaume.

Ces élections se dérouleront selon un mode de scrutin uninominal pour les chambres d'agriculture. Concernant les autres chambres, elles auront lieu selon un mode de scrutin par liste dans le cas de l'élection de deux membres ou plus au niveau d'une circonscription électorale donnée ou suivant un scrutin uninominal lorsqu'il est question d'élire un seul membre.

Les chambres concernées par ces élections, selon les régions, se répartissent en 12 chambres professionnelles touchant aux secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des services et de l'artisanat, en plus de 4 chambres de la pêche maritime.

Il ressort de la répartition selon les chambres que 622 sièges ont été réservés aux chambres de l'agriculture, 827 aux chambres de commerce, d'industrie et de services (CCIS), 558 aux chambres de l'artisanat et 127 aux chambres de la pêche maritime.

S'agissant de la répartition des candidatures sur les chambres, 2.156 candidats ont été présentés dans les chambres d'agriculture, soit un ratio de 3,5 candidats par siège, 5.275 dans les CCIS (plus de 6 candidatures pour un siège), 3.956 dans les chambres de l'artisanat (7 candidats par siège) et 295 dans les chambres de la pêche maritime (plus de 2 candidats pour chaque siège à pourvoir).

Concernant la répartition des sièges selon l'appartenance politique des candidats, le nombre des candidatures présentées par les candidats appartenant à des partis politiques a atteint un total de 9.570 candidats, soit un taux de 82 pc, contre 2.112 candidats sans appartenance politique. Ainsi le Parti de l'Istiqlal a présenté 1551 candidats (13,28 pc), le Parti authenticité et modernité (1492 candidats - 12,77 pc), le Parti de la justice et du développement (1388 candidats - 11,88 pc), le Rassemblement national des indépendants (1353 candidats - 11,58 pc), l'Union socialiste des forces populaires (960 candidats - 8,22 pc), le Mouvement populaire (898 candidats - 7,69 pc), le parti du progrès et du socialisme (640 candidats - 5,48 pc), l'Union constitutionnelle (612 candidats - 5,42 pc). Les autres 21 autres formations politiques ont présenté entre un seul et 151 candidats.

Ces élections revêtent une importance particulière car intervenant en prélude à l'élection des représentants des chambres professionnelles à la Chambre des conseillers qui est composée, selon la constitution, de 120 membres, dont 20 représentant les chambres professionnelles, 8 la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), 20 les syndicats et les représentants des salariés et 72 les membres des municipalités et conseils ruraux.

De par le rôle représentatif, consultatif et administratif des chambres professionnelles ainsi que leurs missions organisationnelles et d'encadrement, les instances professionnelles ont incité les professionnels à s'inscrire aux listes électorales et à participer en masse à ces rendez-vous électoraux, afin de contribuer à l'amélioration de la performance des différentes chambres et à la promotion de leur vocation représentative.

Ces mêmes instances ont également mis en avant l'importance de ces échéances et leur rôle décisif pour hisser les chambres professionnelles à la place qui leur échoit parmi les institutions économiques publiques du Royaume.

Sur un autre registre, les partis politiques misent sur ces élections, eu égard à leur rôle dans le quotidien du citoyen et leur place dans la composition de la chambre des conseillers. Ils y voient également un véritable indicateur pour mesurer leur popularité et leur influence, quatre années après les mutations qu'a connues le Maroc.

Par ailleurs, le ministre de la Communication porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, a mis l'accent sur la vigilance continue qui sera de mise afin de sécuriser ce rendez-vous électoral et parer à tout acte frauduleux, **revenant sur l'action menée conjointement avec le Conseil national des droits de l'Homme en vue de mettre au point un système d'observation efficace.**

Le gouvernement, a-t-il soutenu, est résolu à garantir la libre expression des citoyens quant au choix de leurs représentants, revenant sur l'adoption par l'Exécutif en avril dernier de six projets de décrets relatifs aux chambres professionnelles et à leur élection.

Ainsi et de l'avis de plusieurs acteurs politiques et professionnels, ces élections font office d'une sérieuse épreuve politique pour le gouvernement en termes de transparence et de mise en œuvre de la constitution qui stipule que "les élections libres, sincères et transparentes constituent le fondement de la légitimité de la représentation démocratique. Les pouvoirs publics sont tenus d'observer la stricte neutralité vis-à-vis des candidats et la non-discrimination entre eux".

<http://www.maroc.ma/fr/actualites/elections-professionnelles-du-7-aout-11682-candidats-pour-2179-sieges-pouvoir>

http://www.aujourd'hui.ma/une/actualite/elections-professionnelles-11-682-candidats-pour-2179-sieges-a-pouvoir-119985#.VcM40PI_NHw

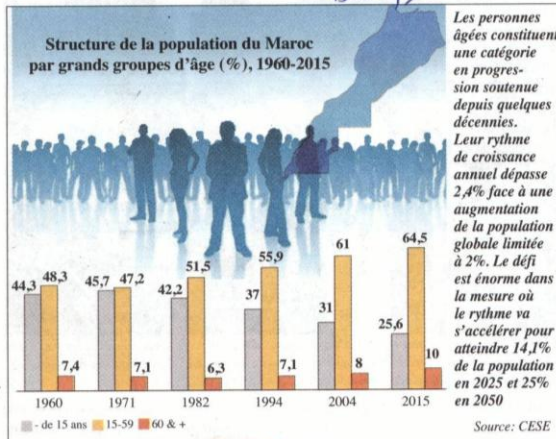
Dur, dur de vieillir au Maroc!

- Une population de 3 millions de personnes qui souffre de la vulnérabilité

- Faible protection sociale et accès limité aux soins

- Les politiques publiques actuelles restent partielles et sporadiques

LES personnes âgées constituent une catégorie laissée-pour-compte, qui bénéficie d'une faible protection sociale. Ce dur constat a été établi par le dernier rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), qui devra être adopté le mois prochain. Ce document met l'accent sur les difficultés que rencontre cette population de 3 millions de



Les personnes âgées constituent une catégorie en progression soutenue depuis quelques décennies. Leur rythme de croissance annuel dépasse 2,4% face à une augmentation de la population globale limitée à 2%. Le défi est énorme dans la mesure où le rythme va s'accroître pour atteindre 14,1% de la population en 2025 et 25% en 2050

psychiatrie de la vieillesse». Une situation aggravée par leurs faibles revenus. La plupart d'entre eux bénéficient d'un revenu modeste et un dixième de cette catégorie est considéré comme pauvre. Surtout si l'on prend en considération «le montant dérisoire de certaines pensions de retraite». Ce qui oblige plusieurs personnes âgées à continuer à travailler. En 2013, 24% des personnes de plus de 60 ans exerçaient encore une activité professionnelle. La vulnérabilité de ces personnes âgées se traduit également par leur dépendance dans la réalisation des tâches quotidiennes, est-il indiqué. Une mission prise en charge généralement par

les proches. En effet, «la famille, particulièrement les femmes, continue de jouer un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes âgées», selon le diagnostic du CESE. Sauf qu'il s'agit d'une situation qui devra buter sur la mutation que connaît la société marocaine. Le renforcement de «l'insertion des femmes dans le marché de l'emploi mettra certainement la solidarité familiale à rude épreuve», est-il estimé. Ceux qui ont opté pour des maisons de retraite ne sont pas mieux lotis. Le rapport du Conseil de Nizar Baraka montre que «la vie des personnes âgées dans les centres d'accueil est marquée par la solitude, l'isolement,

l'absence d'activités culturelles et sportives». Et généralement, cette catégorie vulnérable, aux besoins spécifiques, cohabite, au sein de ces établissements, avec d'autres populations dont les personnes atteintes de maladies mentales, les enfants, les handicapés..., selon le rapport. Et même ceux qui sont pris en charge par leurs familles, «vivent dans des logements inadaptés à leurs spécificités, et sont souvent confrontés à des risques d'accidents domestiques». Les collectivités territoriales ne semblent pas faire de cette catégorie une priorité dans leurs plans de développement. Cela se traduit par «l'absence d'infrastructures adaptées aux personnes âgées, ce qui ne favorise ni leur mobilité ni la possibilité d'avoir une vie sociale épanouie». Même la stratégie nationale visant la valorisation de cette catégorie et l'amélioration de ses conditions, élaborée par le ministère de la Famille et du Développement social en 2009 n'a pas été mise en œuvre. Les membres du CESE estiment qu'elle doit être revue, afin de prendre en considération l'évolution des besoins des séniors. La mise en place de cette politique globale est d'autant plus importante que «les plans d'action et les programmes mis en place jusque-là ont été souvent marqués par leur caractère partiel et sporadique».

M.A.M.
 ■■■■

Pour réagir à cet article:
courrier@economiste.com

Qui sont nos séniors?

POUR l'instant, aucune définition commune n'est retenue pour la catégorie des personnes âgées. Il faut dire qu'il s'agit d'une notion complexe, qui renvoie à l'âge, mais également à la situation de vulnérabilité qui caractérise cette population. Pour l'instant, sont considérées comme personnes âgées, celles arrivées à l'âge légal de départ à la retraite. Or, il s'agit d'une définition incomplète, dans la mesure où elle ne prend en considération qu'un aspect de vulnérabilité, qui est la sortie du monde du travail. Au Maroc, le problème de la vieillesse se pose avec acuité, à cause de l'importance de cette catégorie, estimée à 3 millions de personnes. Son nombre s'est accru durant les dernières décennies, passant de 7,4% à 10% de l'ensemble de la population. Plus de la moitié est constituée de femmes (52%) et vit en grande partie dans les villes (55,7%).

personnes. L'article 34 de la Constitution les assimile aux personnes à besoins spécifiques et stipule qu'elles doivent faire l'objet de politiques publiques de protection. Or, c'est justement là où le bât blesse. Le rapport du CESE pointe «la faible couverture sociale et médicale, qui ne bénéficie qu'à 1/5 des séniors». Cela est d'autant plus grave que la moitié de cette population souffre d'au moins une maladie chronique, sans avoir accès aux soins. Cela est couplé à «un grand retard dans la formation de ressources humaines en gériatrie, gérontologie et

ANALYSE

4583/4
Vers un fonds de pension vieillesse?

- Une proposition du CESE pour soutenir les seniors non couverts par la protection sociale
- Des formations pour professionnaliser l'aide aux personnes dépendantes
- Moderniser les centres d'accueil, mais la prise en charge familiale reste essentielle

LA situation préoccupante des personnes âgées, diagnostiquée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), nécessite une mobilisation urgente pour prendre en charge cette catégorie. Surtout que l'évolution démographique tend vers son accroissement à un rythme plus élevé. Dans 10 ans, elles



Le CESE a appelé à la mise en place d'une politique intégrée au profit des personnes âgées, basée sur la coordination des différents intervenants pour rompre avec les initiatives éparpillées et assurer une cohérence dans la stratégie de promotion de leurs conditions de vie (Ph. L'Economiste)

vont représenter 14,1% de la population. L'objectif actuellement est de mettre en place une série de mesures pour rendre leurs «droits plus effectifs et mettre fin aux multiples discriminations dont elles

sont victimes». Le CESE appelle à une implication des différents départements concernés, à savoir les ministères, le CNDH, les syndicats, les employeurs... Mais insiste sur la nécessité d'assurer une coordination des actions menées, afin d'assurer une cohérence et rompre avec les initiatives éparpillées. C'est pour cela que le rapport élaboré par le Conseil de Nizar Baraka dans le cadre d'une auto-saisine, propose «d'élaborer une politique publique intégrée de protection, basée sur le respect des droits des personnes âgées et le respect de leur dignité». Concrètement, cette nouvelle stratégie devra prendre en considération une série d'aspects. Cela concerne notamment la né-

cessité de l'extension de la sécurité sociale et de la couverture médicale à cette catégorie, surtout au profit de ceux qui ne disposent pas de revenus ou ayant une faible pension de retraite. L'idée est aussi de mettre en place un «Fonds de pension vieillesse pour appuyer les personnes non couvertes par le système de sécurité sociale et ne pouvant compter sur l'aide familiale, via un ciblage qui quantifie le degré de dépendance». Pour l'AMO, le CESE estime qu'il est urgent de «promulguer le décret relatif à l'extension de la couverture aux parents des bénéficiaires». Le renforcement de la protection sociale devra aussi être accompagné d'autres actions pour favoriser la mobilité des personnes âgées. Cela passe par l'intégration, dans la réglementation en relation avec la construction et l'aménagement de l'espace public, de l'obligation de garantir leur accès, leur circulation et leur sécurité.

Au niveau de la prise en charge, les propositions tendent vers sa professionnalisation, en conformité avec les mutations que connaît la structure familiale au Maroc. Concrètement, il s'agit de «mettre en place des structures d'aide et des programmes de formation des aidants-familiaux, prenant soin des personnes dépendantes». La loi relative aux centres de protection doit également être réformée, afin d'y introduire des normes précises en matière de construction et de prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de cette catégorie. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie dans ces centres d'accueil. Néanmoins, les experts du CESE insistent sur l'importance du maintien de la solidarité familiale. Ils estiment que «la prise en charge totale au sein d'une institution ne doit être que le dernier recours». C'est pour cela qu'il est important de «développer des unités mobiles pluridisciplinaires ciblant des

Mieux protéger les vieux MRE

LE renforcement de la protection des personnes âgées passe par une meilleure connaissance de leur situation et de leurs besoins. D'où l'intérêt de développer la production de statistiques relatives à cette catégorie de façon régulière, afin d'assurer un suivi de leur évolution dans le temps. Cela devra s'accompagner de «l'introduction de nouveaux indicateurs, qui déterminent certains aspects comme le niveau de dépendance ou la capacité de ces personnes à participer au développement». L'amélioration de la prise en charge sanitaire devra aussi se baser sur le lancement d'études épidémiologiques spécifiques. Les seniors marocains résidant à l'étranger ne sont pas en reste, dans la mesure où ils sont victimes d'une série de discrimination. D'où l'importance de «mener des négociations avec les pays d'accueil, afin de réviser des conventions bilatérales relatives aux droits des MRE dans les domaines de la santé, du logement, de la couverture médicale». Le problème des pensions de retraite des Marocains résidant aux Pays-Bas est encore dans les esprits (cf. www.leconomiste.com). C'est pour cela que le rapport du CESE insiste sur l'importance de régler cette question de «transfert de la pension de retraite une fois que ces personnes ou leurs veuves décident de résider dans leur pays d'origine».

cessité de l'extension de la sécurité sociale et de la couverture médicale à cette catégorie, surtout au profit de ceux qui ne disposent pas de revenus ou ayant une faible pension de retraite. L'idée est aussi de mettre en place un «Fonds de pension vieillesse pour appuyer les personnes non couvertes par le système de sécurité

besoins spécifiques, parallèlement à la mise en place de programmes d'accompagnement des familles ayant à charge des personnes âgées dépendantes».

M.A.M.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

15 août 2015

«Nous défendrons notre indépendance à tout prix!»

Au Club des magistrats du Maroc, la colère est à son comble. En réaction à des accusations selon lesquelles les magistrats se sont alliés à l'opposition, ces derniers montent au créneau. Ils demandent l'ouverture d'une enquête. Le point avec le président du Club.

Les ÉCO : La majorité accuse les magistrats d'alliance avec l'opposition. Qu'en pensez-vous ?

Abdellatif Chentouf : Après la diffusion par la majorité parlementaire d'un communiqué, dernièrement, lequel comprend des données erronées et des allégations allant jusqu'à nous accuser de graves choses tel le fait de nous allier avec les partis de l'opposition, et après la déclaration faite par l'élu, Abdallah Bouanou que nous qualifions aussi de grave, le Club des magistrats du Maroc a été contraint de répondre, récemment, dans un communiqué dans lequel nous expliquons à l'opinion publique toute la vérité au sujet de ces accusations. Dans ce communiqué, nous demandons, à Bouanou de prouver ses dires et nous réclamons l'ouverture d'une enquête. Il faut souligner que ni le communiqué, ni Bouanou n'ont donné de preuves tangibles. Ce dernier s'est simplement appuyé sur la présence de certains représentants du Club des magistrats du Maroc aux travaux d'une journée d'étude sur le projet du code pénal. Cette journée a été organisée par l'un des partis de l'opposition.

Une journée à laquelle on a, d'ailleurs, été invités par une lettre officielle portant le logo du Parlement et signée par le président du groupe concerné par l'activité. Il faut également savoir que les présidents des deux Chambres, le ministre de la Justice et des libertés, des magistrats relevant de l'administration centrale de ce ministère, le SG du **Conseil national des droits de l'Homme** (CNDH) ainsi que des professeurs universitaires SAP étaient présents à cette journée. Est-ce que la présence à ce genre de conférences ou de journées d'études scientifiques peut-il être considérée comme preuve de notre alliance avec un parti quel qu'il soit? Pour ce qui est des accusations affirmant l'implication des juges dans la prévarication pendant les élections de 2009, le club a aussi demandé l'ouverture d'une enquête. Ces allégations, véhiculées par Bouanou, sont graves et si elles sont vraies, il va falloir appliquer le principe de la rétroactivité à l'encontre de tous ceux qui seraient impliqués dans ces affaires de prévarication. Et si ce n'est pas le cas, il s'agit là d'une surenchère visant à nuire à l'image de la magistrature marocaine et à son notoriété, aussi bien sur le plan national qu'international. Dans ce cas, l'élu en question doit assumer sa responsabilité.

En matière d'indépendance de la justice, qu'avez-vous fait dans ce sens ?

À l'occasion de la rencontre organisée au Parlement sur le code pénal, les représentants du club ont remis aux groupes parlementaires (majorité et opposition) les mémorandums du club sur les projets de lois concernant la justice, présentés au Parlement. De même, le club a organisé plusieurs conférences et activités auxquelles ont été invités des leaders et des élus représentant différents partis parlementaires, avec pour objectif d'améliorer les textes législatifs. Quoique la dernière décision revient bien évidemment au Parlement.

Quelles sont les prochaines initiatives du club pour renforcer cette indépendance ?

Au Club des magistrats du Maroc, on croit au dialogue et à l'approche participative. Il faut dire que nous ne recourons aux manifestations qu'en cas de nécessité. Tous les mouvements de protestations «symboliques» (port du brassard et sit-in) que le club a organisé avaient pour but de faire connaître les revendications des magistrats visant à renforcer l'indépendance de la justice. En effet, le magistrat doit pouvoir s'acquitter de ses prérogatives, attribuées par la Constitution, en vue de faire régner l'État de droit et d'institutions et non pas un État de magistrat, comme on essaie de le faire croire. Ceci dit, nous espérons que le renvoi des deux projets de lois organiques relatives à l'autorité judiciaire et aux statuts des magistrats à la commission de la justice et de législation sera l'occasion de relancer la discussion au sujet de ces lois et surtout de rectifier le tir. Enfin, nous sommes déterminés à défendre l'autorité judiciaire comme stipulé dans le règlement interne et ce, par toutes les formes de protestation définies par les instances décisionnelles du club.

Vos propositions seront-elles prises en compte dans les prochains amendements des deux projets ?

Il n'est pas demandé que le club impose au Parlement ses propositions. Mais l'objectif c'est d'atteindre une législation garantissant l'indépendance de la justice conformément à la Constitution. Sachant que le Club des magistrats au Maroc n'est pas le seul qui pense que les projets de loi actuels ne pourront pas garantir un niveau minimum de l'indépendance de la justice. Plusieurs associations professionnelles le pensent d'ailleurs. Nous nous contentons de ne citer dans ce cadre que la Coalition marocaine des associations professionnelles, le tissu civil pour la protection de l'indépendance de l'autorité judiciaire, la Commission des défenseurs de droit de l'Homme ainsi que d'autres associations, lesquels ont le même point de vue que le Club des magistrats du Maroc.

<http://www.leseco.ma/maroc/34849-nous-defendrons-notre-independance-a-tout-prix.html>

Le CNDH, invité d'honneur d'un Forum national sur les droits de l'Homme à Yaoundé

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) prend part, en tant qu'invité d'honneur, au 1er Forum national sur les droits de l'Homme qui s'est ouvert, mardi, dans la capitale camerounaise, Yaoundé, à l'initiative du Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH).

Lors de ce forum de trois jours, initié avec l'appui des ministères camerounais de la justice et des relations extérieures et la Commission camerounaise des droits de l'Homme et des libertés, la délégation du CNDH présentera "l'expérience marocaine sur des thématiques précises et échangera avec les acteurs camerounais de promotion et de protection des droits de l'homme sur des stratégies de renforcement de la collaboration", indique un communiqué des organisateurs.

Au cours des deux premiers jours de cette rencontre, dont les travaux se déclinent en onze panels thématiques, les membres de la délégation marocaine ont présenté des exposés axés notamment sur "Le parlement et les droits de l'homme", "L'entreprise et les droits de l'homme" et "La justice et les droits de l'homme".

Ce forum se veut "un espace d'échange, de renforcement des capacités et d'accompagnement en matière des droits de l'homme au Cameroun". Il s'assigne pour objectifs "de promouvoir le dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes, d'offrir des possibilités de renforcement des capacités pour les défenseurs des droits de l'homme et de proposer des solutions pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Cameroun", précise-t-on.

Le Forum ambitionne ainsi "d'être un cadre d'évaluation du chemin parcouru dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Cameroun et de proposer des recommandations pour leur amélioration mais aussi de renforcement des capacités et d'accompagnement des populations".

Les participants à cette rencontre débattront de thèmes se rapportant notamment aux "Elections et droits humains", aux "Entreprises et droits humains", aux "Défenseurs des droits de l'homme" et à "La lutte contre le terrorisme". Ils se pencheront également sur "le parlement et droits humains", "les médias et droits humains", "la lutte contre la Corruption", "la justice et droits de l'homme", "la participation à la gestion des affaires publiques", "les droits de la femme et de l'enfant en droit positif camerounais" et "les droits de l'homme et accès aux ressources naturelles et énergétiques".

En marge de ce forum, les organisateurs proposent des consultations juridiques gratuites au profit des populations par des personnes ressources provenant tant des institutions publiques en charge de la promotion et de la protection des droits de l'homme que des organisations de la société civile".

La délégation du CNDH participant à ce forum est composée de M. Hamid El Kam, Mme Nabila Tbeur, M. Mustapha Naoui et Mme Fatima Zahra Mesguid.

<http://www.lematin.ma/express/2015/droits-de-l-homme-le-cndh-invite-d-honneur-d-un-forum-a-yaounde/228932.html>

<http://www.lavieeco.com/news/actualites/le-cndh-invite-d-honneur-d-un-forum-national-sur-les-droits-de-l-homme-a-yaounde-34913.html>



Droits de l'Homme

Le CNDH, invité d'honneur d'un Forum national sur les droits de l'Homme à Yaoundé

Mercrèdi, 5 août, 2015 à 20:15

Yaoundé – Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) prend part, en tant qu'invité d'honneur, au 1er Forum national sur les droits de l'Homme qui s'est ouvert, mardi, dans la capitale camerounaise, Yaoundé, à l'initiative du Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH).

<http://www.mapexpress.ma/actualite/droits-de-lhomme/cndh-invite-dhonneur-dun-forum-national-les-droits-lhomme-yaounde/>



IER ^{14/5758} Des victimes demandent réparation

En 2004, les travaux de l'Instance équité et réconciliation (IER) se sont soldés par le dédommagement ou la réhabilitation d'une partie des victimes de la répression des années de plomb. Ce n'est à priori pas fini puisqu'une association (Coordination nationale pour les victimes de violations flagrantes durant les années de plomb) revendique réparation et révision des dossiers d'autres victimes. L'association a organisé le 28 juillet un sit-in devant le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). Elle revendique l'émission de « *recommandations pour l'intégration sociale des exclus de dédommagements et des ayants-droit* », lit-on dans son communiqué. La coordination représente les victimes qui disent ne pas avoir bénéficié de réparation, suite aux nombreuses répressions qui ont notamment entaché les années soixante-dix.

© MAP

IER: Des victimes demandent réparation

En 2004, les travaux de l'Instance équité et réconciliation (IER) se sont soldés par le dédommagement ou la réhabilitation d'une partie des victimes de la répression des années de plomb. Ce n'est à priori pas fini puisqu'une association (la Coordination nationale pour les victimes de violations flagrantes durant les années de plomb) revendique réparation et révision des dossiers d'autres victimes. L'association a organisé le 28 juillet un sit-in devant le **Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)**. Elle revendique l'émission de « recommandations pour l'intégration sociale des exclus de dédommagements et des ayants-droit », lit-on dans son communiqué. La coordination représente les victimes qui disent ne pas avoir bénéficié de réparation, suite aux nombreuses répressions qui ont notamment entaché les années soixante-dix.

<http://zamane.ma/fr/ier-des-victimes-demandent-reparation/>

Mezouar décide de rappeler des consuls

Mohamed Chakir Alaoui

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Salaheddine Mezouar, a annoncé, mercredi 5 août, qu'un large mouvement sera opéré, dans les prochains jours, et va toucher 70% des consulats. Des missions d'audit seront lancées et les fonctionnaires ayant failli à leur mission rappelés.

Mezouar a annoncé ces mesures après une réunion de travail au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, en présence du ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad et des représentants du ministère de la Justice et des Libertés, du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration et du secrétariat général du gouvernement. **Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme a également participé à cette réunion** qui intervient quelques jours après que le souverain ait dénoncé, dans son discours de la fête du trône, les mauvais services que fournissent certains consulats au RME.

Au niveau de l'Administration centrale, le ministre a fait savoir qu'il sera procédé à la restructuration des services chargés des affaires consulaires et la consolidation de leurs capacités et compétences, ajoutant que des missions d'audit seront dépêchées, cette semaine aux consulats dans le but d'évaluer le rendement des fonctionnaires consulaires et agents locaux sur la base des critères de compétence, de transparence et de dévouement au service de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Les mesures urgentes, a souligné M. Mezouar, visent à insuffler un sang nouveau et à rajeunir les staffs consulaires (environ 30) à partir du mois de novembre prochain, à l'issue d'une session de formation de trois mois, précisant que ces cadres et jeunes compétences ont été sélectionnés, outre l'ouverture sur les fils de la communauté pour exercer au sein des consulats, conformément aux dispositions juridiques.

Le ministre a annoncé qu'à partir du 17 Août, un numéro vert international sera mis à la disposition des membres de la communauté marocaine à l'étranger pour recevoir leurs plaintes et doléances et écouter leurs requêtes, outre la mise sur pied d'un mécanisme chargé du suivi et du traitement des dossiers le plus tôt possible.

Parmi les autres mesures prises en faveur des Marocains du monde figurent l'ouverture de nouveaux consulats, la flexibilité dans la délivrance des documents portant notamment les noms amazighs, l'élargissement de la durée de l'acte de naissance à six mois au lieu de trois mois comme actuellement en vigueur. Les tribunaux marocains vont pour leur part recevoir comme fermes instructions de se pencher et de prononcer des verdicts liés à des litiges relatifs à l'état civil dans un délai ne dépassant pas une semaine.

<http://www.le360.ma/fr/politique/mezouar-decide-de-rappeler-des-consuls-47601>

Mezouar Décide De Rappeler Des Consuls

Mezouar a annoncé ces mesures après une réunion de travail ayant regroupé ce mercredi au siège de son département le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad, des représentants du ministère de la Justice, selon une source gouvernementale. **Driss ElYazami, président du Conseil national des droits de l'Homme a également participé à cette réunion qui intervient quelques jours après que le souverain ait dénoncé, dans le discours de la fête du trône, les mauvais services que fournissent certains consulats au RME.**

Parmi les autres mesures prises en faveur des Marocains du monde figurent l'ouverture de nouveaux consulats, la flexibilité dans la délivrance des documents portant notamment les noms amazighs, l'élargissement de la durée de l'acte de naissance à six mois au lieu de trois mois comme actuellement en vigueur. Les tribunaux marocains vont pour leur part recevoir comme fermes instructions de se pencher et de prononcer des verdicts liés à des litiges relatifs à l'état civil dans un délai ne dépassant pas une semaine.

<http://www.yanass.org/mezouar-decide-de-rappeler-des-consuls/>

Mezouar Décide De Rappeler Des Consuls

Mezouar a annoncé ces mesures après une réunion de travail au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, en présence du ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad et des représentants du ministère de la Justice et des Libertés, du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration et du secrétariat général du gouvernement. **Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme a également participé à cette réunion** qui intervient quelques jours après que le souverain ait dénoncé, dans son discours de la fête du trône, les mauvais services que fournissent certains consulats au RME.

Au niveau de l'Administration centrale, le ministre a fait savoir qu'il sera procédé à la restructuration des services chargés des affaires consulaires et la consolidation de leurs capacités et compétences, ajoutant que des missions d'audit seront dépêchées, cette semaine aux consulats dans le but d'évaluer le rendement des fonctionnaires consulaires et agents locaux sur la base des critères de compétence, de transparence et de dévouement au service de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

NOUVELLES SIMILAIRE

Vaste mouvement dans les consulats

Vaste mouvement dans les consulats

Stephen Harper à Rideau Hall ce matin pour rencontrer le gouverneur général

Stephen Harper à Rideau Hall ce matin pour rencontrer le gouverneur général

Les mesures urgentes, a souligné M. Mezouar, visent à insuffler un sang nouveau et à rajeunir les staffs consulaires (environ 30) à partir du mois de novembre prochain, à l'issue d'une session de formation de trois mois, précisant que ces cadres et jeunes compétences ont été sélectionnés, outre l'ouverture sur les fils de la communauté pour exercer au sein des consulats, conformément aux dispositions juridiques.

Le ministre a annoncé qu'à partir du 17 Août, un numéro vert international sera mis à la disposition des membres de la communauté marocaine à l'étranger pour recevoir leurs plaintes et doléances et écouter leurs requêtes, outre la mise sur pied d'un mécanisme chargé du suivi et du traitement des dossiers le plus tôt possible.

Parmi les autres mesures prises en faveur des Marocains du monde figurent l'ouverture de nouveaux consulats, la flexibilité dans la délivrance des documents portant notamment les noms amazighs, l'élargissement de la durée de l'acte de naissance à six mois au lieu de trois mois comme actuellement en vigueur. Les tribunaux marocains vont pour leur part recevoir comme fermes instructions de se pencher et de prononcer des verdicts liés à des litiges relatifs à l'état civil dans un délai ne dépassant pas une semaine.

<https://ma.newshub.org/mezouar-d%C3%A9cide-de-rappeler-consuls-17926901.html>

Eglises de maison au Maroc : « Nous sommes comme Joseph en Egypte »

MOUAFU BORGEST

Les Africains subsahariens, qu'ils soient étudiants ou migrants de travail en transit vers l'Europe, ont profondément changé les Eglises qu'ils ont traversées. Certains, en majorité pentecôtistes et Congolais, ont créé leurs propres Eglises. Dans leur maison, leur appartement, se réunissent quelques fidèles à qui ils parlent comme à des frères. On les appelle, les Eglises de maison.

« Nous sommes un peu comme Joseph en Egypte », résume Gueck Beyeth. Aujourd'hui pasteur d'une petite église de maison à Casablanca, il était pourtant mormon en quittant son Congo-Brazzaville natal. « Au Maroc, je me suis d'abord rapproché de l'Eglise évangélique, mais ce n'était pas exactement ma conviction. J'ai, ensuite, rencontré un compatriote congolais qui avait eu un accident. Il avait fondé l'église de maison « Les Semeurs de l'Évangile », il y a 5 ans. Peu à peu, il m'a responsabilisé », raconte Gueck Beyeth. Progressivement, il reprend la tête de cette petite église d'une cinquantaine de membres. Nous sommes dimanche et aujourd'hui, Gueck s'apprête à célébrer le culte dans le salon d'un petit appartement non loin du Port de Casablanca.

En attendant que tous les fidèles entrent, l'un d'eux prie à haute voix devant ses compagnons. Il scande le nom du Christ, les yeux fermés, le visage baigné de larmes. Il balance les bras répète des prières de plus en plus fort, et de plus en plus vite. Face à lui, les autres fidèles, essentiellement des étudiants, seront bientôt une quinzaine, serrés, assis sur des chaises en plastiques. Ils prient avec lui : certains sont debout, la main sur le cœur et le bras levé, d'autres assis, comme prostrés, la tête dans les mains. Chacun prie à haute voix avec ses propres mots. Les voix s'entremêlent et la tension monte avec le niveau sonore.

« Quand on quitte le pays, on ne retrouve pas la même Eglise. Les catholiques, les évangéliques ont des manières de faire différentes. Nous, nous recherchons la foi en commun. Pendant le culte on prend le temps de chanter, même de danser, on laisse les gens prier comme ils veulent. C'est un peu plus festif. On fait même des chants en Lingala, la langue du pays, ça nous fait du bien de penser au pays », raconte Trévor*, congolais, la trentaine. Venu pour ses études, il travaille aujourd'hui dans un cabinet d'analyses médicales. A plusieurs reprises, le pasteur fera appel à lui, pendant le culte pour accompagner les prières à la guitare.

Près de 3000 fidèles au Maroc

Comme la petite église des Semeurs de l'Évangile, une « trentaine d'églises de maison essentiellement francophones et congolaises se sont développées au Maroc depuis 2003, avec 100 à 150 participants par églises », atteste le pasteur Bernard Coyault, directeur de l'Institut œcuménique Al Mowafaqa, à Rabat et chercheur en sciences sociales. Leur nombre dépasse largement celui des fidèles des églises

institutionnalisées. « C'est finalement la quasi-totalité du paysage religieux congolais qui se trouve reconstitué dans ce réseau informel d'églises », estime-t-il. « Nous n'avons pas la même interprétation de la bible que les catholiques et les protestants, tente d'expliquer Gueck Beyeth. Nous croyons fort au baptême, au Saint Esprit, mais nous n'utilisons pas le chapelet, nous ne pratiquons pas les confessions, nous ne nous fixons pas sur la date des fêtes religieuses traditionnelles, nous croyons à la dîme, mais n'en faisons pas une obligation. Notre église de maison est très proche de l'idée de l'Eglise primitive », résume le pasteur.

Après la séance de prière, Gueck Beyeth prend la parole. Il invite bientôt une 'sœur', Jocelyne*, à témoigner. « Je la connaissais très bien, mais je n'avais jamais su ce qu'elle avait enduré. Vous allez voir comment le Seigneur l'a sauvée », annonce-t-il à la salle. Jocelyne s'avance intimidée. Elle raconte : sa venue au Maroc, la mort de son père et l'argent qui manque soudain pour finir ses études, ses années de galère et finalement son diplôme comme une victoire arrachée.

Familial

Dans les Eglises de maison, « c'est beaucoup plus familial. Chacun peut s'exprimer. On rend visite en groupe aux femmes qui viennent d'accoucher, on offre son aide et des prières particulières (intercessions) à celui qui a des difficultés. La dimension d'entraide, de famille est très forte ; c'est quelque chose qui a disparu dans les églises traditionnelles, alors elles ont développé des structures particulières pour l'action sociale », analyse Jérôme*.

A la fin du culte, après le sermon du pasteur, l'un des fidèles écrit rapidement des noms sur un bout de papier qu'il fait passer discrètement au pasteur. « Prions ensemble pour la sœur Catherine qui est à l'hôpital Ibn Rochd », enchaîne aussitôt le pasteur devant la petite assemblée. Les prières formulées à voix haute se mêlent les unes aux autres, sous la harangue du pasteur, dans une atmosphère exaltée.

Eglises de migrants pour les migrants

La proximité des Eglises avec leurs fidèles est particulièrement forte lorsque l'Eglise de maison rassemble majoritairement des migrants en situation irrégulière dont l'objectif est de passer en Europe. « Le discours et la pratique sont centrés sur les attentes des migrants, prenant en compte les impératifs de la survie au jour le jour (nourriture, toit, santé) et la préoccupation majeure du passage en Europe », analyse Bernard Coyault, dans son article « Africanisation de l'Eglise évangélique au Maroc : revitalisation d'une institution religieuse et dynamiques d'individualisation », paru l'an dernier.

Le directeur de l'Institut Mowafaqa raconte une scène édifiante à laquelle il a assisté en 2013. L'évangéliste Néhémie, à Rabat, interpelle ses fidèles : « Toi ma sœur, toi mon frère, tu commences même à donner des ordres à Dieu : – "Jésus, je te donne 3 mois, jusqu'à la fin de cette année 2013 ! [...] si mon Dieu n'agit pas

je ne vais plus prier”. [...] Mais le silence de Dieu, ce n’est pas que le Seigneur n’est pas là, non ! Il est en train de t’écouter ! [...] Peut-être quand tu demandes à Dieu, il est en train de s’occuper de ceux qui sont en Europe. Il y aura un temps où le Seigneur va se tourner vers toi. [...] Mais moi je sais qu’un jour... Est-ce que tu peux dire avec moi “Un jour” (tous : – un jour !). One day, je vais quitter le Maroc. One day, le Seigneur me visitera ! [...]. Son nom est Jésus-Christ, il va m’amener, même au Canada ! (tous – Amen !). Gloire à Jésus ! »

Eglises hors la loi

Irrégulière, ces Eglises le sont non seulement par le statut administratif d’une partie de leurs membres, mais également par nature. Seules les Eglises évangélique et catholique instituées pendant la colonisation française sont reconnues par dahir et donc légales. « Nous n’avons jamais eu vraiment de problème avec la police, mais c’est bien certain : ils savent ce que nous faisons. Par deux fois, j’ai été retenu longtemps à l’aéroport. La police voulait connaître mes activités. Je leur ai parlé librement. Alors, bien sûr, à chaque fois que je reviens au Maroc, je me demande si je ne vais pas être bloqué, mais non, heureusement ! », se rassure Gueck Beyeth.

Face à la tolérance des autorités, les problèmes se situent plutôt avec le voisinage. « Pendant longtemps nous faisons le culte dans un appartement différent à chaque dimanche pour éviter d’avoir des problèmes avec les voisins, à cause du bruit, mais ça n’a pas manqué bien sûr. Un frère a même été renvoyé de son appartement à cause de ça. A présent, heureusement, nous avons gagné la confiance et la compréhension du bailleur de l’un d’entre nous, ainsi que des voisins. Par contre, nous essayons de sortir par petits groupes, pas tous en même temps, pour éviter d’attirer l’attention sur nous », raconte Gueck Beyeth.

Fin novembre 2014, **Driss ElYazami, président du Conseil National des Droits de l’Homme (CNDH) a estimé qu’il faudra tôt ou tard construire des églises au Maroc pour les ressortissants de pays africains de confession chrétienne.** Il a même fait un parallèle avec les mosquées des caves apparues en Europe faute de mosquées pour les musulmans.